



PUBLIC

De 15 ans (sortie de 3^{ème}) à 29 ans :
contrat d'apprentissage.

+ de 30 ans : contrat de professionnalisation

DURÉE

12 semaines par an sur 2 ans
et sur 1 an en connexe.

RYTHME D'ALTERNANCE

1 semaine au centre de formation

2 semaines en entreprise.

COÛT DE LA FORMATION

Pris totalement en charge par les opérateurs
de compétences ou l'employeur.

LIEU DE LA FORMATION

CFA BTP Moselle

à Montigny-lès-Metz et à Sarreguemines

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Contrôle en cours de formation (CCF) et épreuves
ponctuelles (écrites, pratiques et orales)

ACCESSIBILITÉ

Accueil des personnes en situation de handicap

MODALITÉ D'ACCES

Préinscription via

www.cfabtp-moselle.org

DÉLAI D'ACCES

Selon le profil

CONTACT

Tel : 03 87 63 71 08

Mail : recrutement@cfabtp-moselle.org

Code diplôme : 500-230096

Code RNCP : RNCP41833

Organisme certificateur :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2031

Filière Aménagement et Finition

CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments

OBJECTIFS

Le titulaire de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » (CAP) intervient, sous le contrôle de sa hiérarchie, dans le cadre des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification d'une partie d'un bâtiment en intérieur et en extérieur. Il intervient indifféremment dans :

- les constructions de secteur résidentiel (habitat individuel et collectif)
- les établissements tertiaires ou industriels
- les établissements de collectivités publiques ou privées (santé, scolaires, administratifs, ...)
- Il intervient pendant toute la durée de vie de la construction, ce qui lui impose une connaissance des principes de construction ainsi que des phases de préparation et de réalisation des travaux du bâtiment.

APTITUDES

Autonomie, rigueur, organisation, responsabilité

COMPÉTENCES

- Réparer et poser des revêtements muraux et de faïence
- Réparer et poser des revêtements de sol
- Appliquer des produits de peinture
- Assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique
- Assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique
- Installer, mettre en service un équipement électrique et domotique
- Installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique

CONTENU

- Enseignement professionnel (Etude et préparation d'une intervention, Réalisation et contrôle d'un ouvrage, Réalisation de travaux spécifiques)
- Enseignement général (Français, Histoire géographie, EMC, Mathématiques, Sciences physiques, Education physique et sportive, Anglais, PSE)

DÉBOUCHÉS

- CAP en 1 an (Métiers du second œuvre)
- Bac Pro en 2 ans (Métiers du second œuvre)
- Vie Active

PRÉREQUIS

Encadrement, autonomie, faculté d'analyse, sens de la communication

MÉTHODES MOBILISÉES

Apports théoriques et mises en situations pratiques (études de cas, travaux pratiques, exercices d'application...)

